



Inter-Parliamentary Union  
For democracy. For everyone.

## Table ronde d'experts sur les Principes communs en matière d'assistance aux parlements Construire pour durer : l'assistance aux parlements pour des résultats durables

Genève, 28 octobre 2016

### RAPPORT SUR LA TABLE RONDE

#### Contexte

Ces dernières décennies ont connu un accroissement régulier de l'assistance apportée aux parlements et du nombre de partenaires en charge de ce domaine. Des Principes communs d'assistance aux parlements ont été élaborés par un groupe de travail<sup>1</sup> pour plus d'efficacité<sup>2</sup>. Ces Principes ont été formellement adoptés par la 131<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP, en octobre 2014, et ils ont été entérinés par 111 parlements et organisations<sup>3</sup>.

Les Principes communs étant énoncés, les parlements et leurs partenaires ont cherché à mieux comprendre leur application au quotidien. L'organisation d'une série régulière de tables rondes d'experts a donc été proposée afin de mieux appréhender certains aspects et de faciliter le développement d'outils permettant une application plus efficace.

Le 28 octobre 2016, la première table ronde s'est tenue au siège de l'Union interparlementaire, à Genève, et elle a traité du Principe commun 3 : *Assistance aux parlements pour des résultats durables*. Plus de 50 parlementaires, membres du personnel et praticiens ont participé à cette réunion, où 17 parlements, venus de tous les continents, et sept organisations partenaires étaient représentés.

But de cette table ronde :

- Examiner le Principe commun n° 3 et procéder à un échange de vues sur ce que l'on entend par "résultats durables".
- Identifier les enseignements qui ont été tirés et les défis à relever pour que les projets d'assistance soient plus durables.
- Partager des connaissances sur les outils permettant d'obtenir des effets plus durables et examiner comment intégrer ces outils dans les activités quotidiennes des parlements.

#### Allocutions de bienvenue et présentation du Principe commun 3

Des allocutions de bienvenue ont été prononcées par M. Martin Chungong, Secrétaire général de l'UIP, et Mme Kareen Jabre, directrice de la Division des programmes de l'UIP. Elles ont permis de souligner la nature évolutive constante des Principes communs et leur valeur, en tant que ressource, pour toute la communauté parlementaire. Elles ont également permis de présenter le Principe commun 3 : *Assistance aux parlements pour des résultats durables*.

D'après les Principes communs, une *assistance externe est durable*, dans le domaine parlementaire, dans la mesure où l'institution continue d'en tirer profit même si celle-ci a pris fin. Cette définition implique que les parlements disposent d'une capacité, ou développent celle-ci, à gérer eux-mêmes leur évolution. Selon le Principe commun 3, des résultats durables s'obtiennent grâce à des outils de développement (plan stratégique, descriptifs de poste clairs) et à leur intégration totale dans les activités quotidiennes du parlement. Toutefois, comme l'indiquent les Principes communs, outils,

---

<sup>1</sup> Comprenant le Parlement européen, l'Assemblée nationale française, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le National Democratic Institute (NDI) et l'Union interparlementaire (UIP)

<sup>2</sup> [www.ipu.org/pdf/publications/principles\\_fr.pdf](http://www.ipu.org/pdf/publications/principles_fr.pdf)

<sup>3</sup> Adhésion au 12 janvier 2017 : [www.ipu.org/dem-f/cp-endorsements.pdf](http://www.ipu.org/dem-f/cp-endorsements.pdf)



processus et planification seuls ne permettent pas des résultats durables. La continuité d'un parlement est d'abord assurée par son personnel. Le secrétariat permanent, et bien d'autres acteurs, par exemple le Président, les leaders politiques et les parlementaires, ont un rôle central à jouer.

### **Obstacles à l'obtention de résultats durables**

Cette séance a permis aux participants d'échanger leurs expériences. Ce débat était dirigé par un modérateur, M. Charles Chauvel (chef d'équipe, Processus politiques d'intégration, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)). Des présentations ont été faites par M. Ahmed Saad Eldin, Secrétaire général du Parlement égyptien, et Mme Jiko Luveni, Présidente du Parlement des Fidji. Divers problèmes ont été soulevés par les participants : la nécessité d'une sensibilité politique aux contextes culturels nationaux, d'une coordination active ainsi que d'autres aspects spécifiques.

En ce qui concerne la sensibilité politique aux contextes culturels nationaux, les positions suivantes ont été soulignées :

- Les parlements sont étroitement liés au contexte politique, social et économique. Ils sont donc soumis à des influences et des évolutions qu'ils ne maîtrisent pas. Parmi les exemples mentionnés, on peut citer les bouleversements politiques majeurs et les cycles électoraux fréquents. Ces deux situations entraînent souvent la fluidité du calendrier parlementaire. En matière d'assistance, il faut faire avec ces situations et non les interrompre. Un autre point a été évoqué : pendant les années d'élection, les prestataires d'assistance devraient se concentrer davantage sur le personnel.
- Les parlements ont remarqué que l'assistance externe devait non seulement être sensible à la culture locale mais également tenir compte des pratiques du travail parlementaire. Un parlement a indiqué que les visites d'étude seraient plus utiles si des parlements ayant un système politique et une taille similaires collaboraient.
- Autre problème courant : on ne comprend pas toujours la nécessité d'impliquer tous les acteurs politiques dans le développement parlementaire. Cité comme facteur critique pour des effets durables, le leadership exercé par le Président, les représentants politiques des partis et le personnel expérimenté renforce les priorités interpartis sur les questions de développement et d'assistance.

Les participants ont également convenu de la nécessité d'une coordination et d'une adhésion locales plus grandes sur le développement parlementaire. Par exemple :

- De nombreux parlements ont souligné leur difficulté pour gérer et coordonner efficacement de multiples offres d'assistance externe.
- Certains parlements ont remarqué que beaucoup de partenaires externes proposant une assistance avaient leurs propres priorités (les Commissions des comptes publics constituent, par exemple, des cibles privilégiées).
- L'absence d'instance centrale par laquelle les parlements pourraient coordonner l'assistance qu'ils reçoivent risque de

**“Ne pas allouer les fonds des donateurs à des actions routinières”**

conduire à des doublons, des inefficacités et des coûts financiers et en ressources humaines supérieurs.

- Les exigences de suivi d'un grand nombre de bailleurs de fonds et de partenaires sont telles qu'elles mettent souvent les parlements dans l'incapacité de rationaliser leurs processus de suivi, ce qui génère des travaux en double ou déconnectés.

Autres problèmes mentionnés par les participants :

- Trouver un accord sur des objectifs clairement exprimés visant à améliorer la formation des parlementaires et du personnel, qu'il s'agisse de leur fonction centrale ou de leur capacité à diffuser efficacement des connaissances au sein du parlement.
- Perdre des compétences quand les parlementaires quittent leur poste, en particulier en raison du taux élevé de renouvellement ces dernières années.
- Manquer de compétences adéquates pour les processus de suivi et d'évaluation pilotés localement.
- Obtenir un budget opérationnel adéquat pour les nouveaux parlements (des prestataires externes peuvent fournir des équipements et matériels de base jusqu'à ce que le parlement ait consolidé son propre budget).
- Constaté des retards dans le dégagement des fonds pour les projets soutenus par des donateurs (les processus d'approbation des partenaires chargés de l'assistance sont souvent longs, même si les parlements doivent disposer rapidement des fonds).
- Surmonter la dépendance par rapport au soutien financier ou autre des partenaires externes (les mesures incitatives qui n'ont pas encouragé l'auto-suffisance et l'adhésion locale étaient contre-productives).

### **Outils d'aide à l'obtention de résultats durables**

Pour répondre aux problèmes ci-dessus, les participants ont procédé à un échange de vues sur les outils utiles et les bonnes pratiques. Les débats ont confirmé la thèse selon laquelle chaque parlement opère dans son propre contexte : ce qui peut fonctionner pour un parlement peut donc ne pas réussir pour un autre. Ce débat était dirigé par un modérateur, M. Scott Hubli (Directeur des programmes de gouvernance, Institut national pour la démocratie (NDI)). Des présentations ont été faites par M. Aung Kyi Myunt (Vice-Président du Comité mixte de coordination de l'Assemblée de l'Union du Myanmar), M. Kyaw Soe (Secrétaire du Comité mixte de coordination pour le renforcement de l'action parlementaire et Directeur général du Bureau de l'Assemblée de l'Union du Myanmar) et M. Okumu Dison (Directeur du département Stratégie et planification des entreprises pour le Parlement de l'Ouganda).



Deux thèmes ont été débattus : les outils et pratiques permettant d'améliorer directement la transmission des connaissances, des praticiens vers les parlements ou bien au sein des parlements, ainsi que les outils et pratiques pour une meilleure efficacité et coordination des projets d'assistance et une plus grande adhésion locale à ceux-ci. D'autres outils ont également été évoqués.

Améliorer la transmission des connaissances :

- **Formation des formateurs.** De nombreux participants ont souligné l'importance de pouvoir former les formateurs, dans le cadre des projets d'assistance. Ce point est essentiel pour que le personnel et les parlementaires continuent de diffuser les connaissances qu'ils acquièrent.
- **Homologues locaux.** Une pratique a été estimée utile et durable : assigner à certains membres du personnel le rôle d'homologues au plan local pour partager des informations et des supports de documentation. Ces membres servent alors d'agents de liaison, au sein du parlement, pour la diffusion des connaissances.
- **Jumelage parlementaire.** Le développement de relations de jumelage entre les parlements a été estimé être une bonne pratique, susceptible d'assurer un échange fiable et continu de connaissances.
- **Mobiliser les connaissances des anciens parlementaires par le biais d'associations.** Pour de nombreux participants, étant donné le taux élevé de renouvellement des parlementaires ces dernières années, il est essentiel de capitaliser sur les connaissances des anciens membres. Les associations d'anciens parlementaires qui ont été créées pourraient apporter des connaissances et des perspectives locales utiles dans le cadre des programmes d'initiation et de développement professionnel continu des parlementaires. Ces programmes pourraient être conçus de manière à former les nouveaux membres à leur fonction et renforcer les connaissances des parlementaires en exercice.
- **Développer et utiliser les outils en ligne** a permis un meilleur accès à la formation et à l'expertise.
- **Instituts de formation parlementaire.** L'utilité de ces institutions permanentes au sein du parlement a été soulignée, celles-ci étant jugées adaptées à la documentation des connaissances et à la diffusion de l'expertise.

**“Une assistance qui doit servir de catalyseur”**

Parmi les outils coordonnant l'adhésion locale au développement parlementaire, on peut citer :

- **Plans de développement/stratégiques.** Pilotés par le parlement et accompagnés d'une feuille de route déclinant des actions à mener, il s'agit d'un outil essentiel pour définir la voie de développement du parlement. Grâce à ces actions, les plans peuvent être hiérarchisés, suivis et évalués, la transparence et le sens des responsabilités pouvant également être encouragés. Les plans stratégiques facilitent l'harmonisation des travaux parlementaires par rapport aux engagements régionaux et mondiaux, comme par exemple les Objectifs de développement durable.
- **Une instance centrale de planification/coordination.** La bonne pratique dont il a été peut-être le plus question est la création d'un pôle pour la planification, la coordination, le suivi et l'évaluation des projets afin de renforcer la coordination et l'efficacité de l'assistance parlementaire. Bien que la constitution d'une telle instance variait, il s'agissait souvent d'un comité incluant des leaders parlementaires, par exemple le Président, des représentants des partis politiques et du personnel expérimenté.
- **Notes d'orientation pour l'assistance parlementaire.** La table ronde a mis l'accent sur des notes d'orientation pouvant être rédigées par des parlementaires afin d'aider les organisations locales et internationales souhaitant apporter une assistance aux parlements. Ces directives sont souvent élaborées par une instance parlementaire mandatée pour coordonner les projets d'assistance, renforcer le leadership du parlement et optimiser la prise de décision en matière de développement institutionnel. Elles peuvent également permettre une meilleure

transparence, faciliter la communication sur les attentes des parlements et des partenaires chargés de l'assistance, et définir ou renforcer les directives éthiques.

- **Mécanismes communs de planification.** Si tous les partenaires d'un parlement sont encouragés à effectuer conjointement la planification, cela peut faciliter l'organisation et la coordination des activités. Une réunion pourrait être organisée régulièrement dans ce but.
- **Indicateurs de résultats pour le suivi et l'évaluation.** Pour certains parlements, il serait utile d'avoir accès à des listes d'indicateurs de résultats grâce auxquelles ils pourraient comparer et évaluer l'impact de leurs activités de développement.

Autres outils évoqués :

- **Partenariats.** De solides partenariats nationaux et internationaux ont également été mentionnés par un grand nombre de participants pour une meilleure efficacité de l'assistance parlementaire. Sur le plan national, de bonnes relations avec la société civile, le milieu universitaire et les médias ont été considérées essentielles pour rapprocher le parlement du peuple, accroître la transparence, encourager des retours d'expérience constructifs et stimuler le développement du talent local. La valeur des partenariats avec les organisations internationales et régionales ou les assemblées parlementaires a également été soulignée. Des partenariats avec des instituts parlementaires régionaux ou d'importants instituts des pays voisins ont, par exemple, été jugés utiles pour mieux adapter l'expertise au contexte régional.
- **Mieux informer les praticiens experts pour renforcer les sensibilités culturelles.** Parlements et praticiens ont souligné que l'assistance parlementaire devait tenir compte des contextes culturels de chaque parlement. Une connaissance de l'histoire nationale, des traditions et de la culture est essentielle à la transmission de connaissances adaptées aux conventions sociales spécifiques, aux caractéristiques institutionnelles ou à d'autres éléments du contexte local. Des cours ou programmes destinés à mieux informer les praticiens experts en la matière ont été proposés.



Tous ces outils incluent d'importantes pratiques susceptibles de faciliter l'assistance parlementaire afin d'obtenir des résultats plus durables. Comme il a été convenu, l'élément le plus important de cette équation est la confiance entre parlements et partenaires.

### **Développer des processus orientés sur les résultats pour la planification et le suivi**

L'efficacité de la formation des parlementaires et du personnel et l'utilisation d'outils sont deux points clés pour obtenir des résultats durables. Il reste toutefois encore à faire pour que ces connaissances et pratiques fassent partie des activités quotidiennes du parlement. Par conséquent, outre l'assistance externe, les parlements peuvent aussi bénéficier d'une formation intégrant de bonnes pratiques dans leurs processus de planification, de suivi et de remontée des informations, ce qui permet de conserver une adhésion locale à ces processus.

**“Commencer un programme, le réaliser correctement et il sera pris en charge par le parlement”**

La table ronde traitant de ce thème a consisté en une présentation de M. Martin Schmidt, suivie par la création de groupes de travail afin de répondre aux questions concernant les instances centrales de planification, suivi et remontée des informations.

M. Schmidt a souligné l'importance, pour les parlements, de suivre et d'évaluer leur propre développement. Cela faciliterait la formation et l'adaptation continues, permettrait de soutenir des projets pour atteindre les résultats escomptés et accroîtrait l'adhésion au niveau local. Il serait essentiel que toutes les personnes concernées par cette action communiquent clairement entre elles et s'appuient sur une instance centrale de planification et de remontée des informations au sein du parlement. Les suggestions suivantes, visant à un suivi et une évaluation efficaces, ont été faites :

- Des indicateurs d'impact des activités, plutôt que des résultats, doivent être mis en œuvre.
- Les résultats doivent être correctement communiqués.
- Une mémoire institutionnelle doit être systématiquement développée grâce à une documentation et à un partage régulier des connaissances.
- Toutes les parties prenantes doivent participer au processus d'examen et de planification.

Suite à cette présentation, les participants se sont répartis en cinq groupes afin de partager leurs expériences et opinions sur les deux points suivants : comment leur parlement intègre les mécanismes de durabilité et en quoi l'assistance constitue un facteur de réussite. Chaque groupe a ensuite présenté ses résultats. Parmi les observations qui ont été faites, on peut citer :

- Bien que certains parlements disposent d'une instance centrale de planification et de remontée des informations, beaucoup n'en ont pas. Quand elle existe, cette instance prend diverses formes : certaines sont dirigées par le Président ou le Secrétaire général alors que d'autres sont des comités complexes comprenant des parlementaires et du personnel parlementaire.
- Pour mesurer les projets, l'utilisation d'indicateurs d'impact a fait l'objet d'un consensus. Ces derniers sont toutefois largement considérés comme difficiles à identifier et mesurer.
- De nombreux participants ont souligné l'importance de la régularité du suivi, de l'évaluation et de la remontée des informations afin de favoriser un processus continu et fréquent d'auto-correction.

### **Les rôles respectifs des parlements et des partenaires**

Au cours de la dernière séance, les participants ont fait part de leurs attentes quant à l'action des parlements et des partenaires pour obtenir des résultats durables. Les participants ont pu s'exprimer en toute franchise sur leur propre rôle et celui de leurs partenaires. Une meilleure compréhension des positions de tous les participants et de la manière dont elles se recoupent a ainsi été possible. Cette séance était dirigée par une modératrice, Mme Svetislava Bulajic, Secrétaire générale du Parlement serbe, et elle s'est ouverte sur une allocution de bienvenue de M. Warren Cahill, Conseiller technique en chef pour le PNUD, au Myanmar.



Une idée s'est imposée : pour que l'assistance parlementaire soit durable et efficace, elle doit être fonction des besoins et de l'engagement du parlement. L'adhésion au plan local conditionne donc l'obtention de résultats durables. Comme il a été constaté, certains praticiens n'ont pas toujours suivi ce principe alors que

d'autres l'ont considéré comme essentiel à leur travail. Le développement d'un plan stratégique auquel adhère le parlement a donc été jugé indispensable car c'est un outil susceptible de fixer le cadre et les paramètres de développement.

Les observations suivantes ont également été faites :

- Il est essentiel que les relations entre les praticiens et les parlements soient basées sur la confiance et une communication ouverte et franche.
- Le développement du parlement est un processus continu. La nature politique et complexe du parlement entraîne souvent, au fil du temps, un manque d'uniformité dans les progrès réalisés. Ces derniers peuvent parfois paraître lents mais un bon en avant peut soudain se produire. Bailleurs de fonds comme prestataires d'assistance doivent être conscients de cela.
- Comme l'a fait remarquer un participant, il est essentiel que les praticiens travaillent à des projets d'assistance dans le cas où le gouvernement d'un pays ne peut, ou ne veut, investir dans le développement d'un secteur. Ceci étant, si l'assistance externe obtient des résultats positifs, le gouvernement est alors très désireux d'adhérer au projet. Dans ce cas, le cycle d'assistance externe jusqu'à l'adhésion locale est achevé.

## “Sans adhésion locale, pas d'assistance parlementaire”

### **Remarques finales**

Mme Norah Babic (responsable du Programme de coopération technique de l'UIP) a fait un récapitulatif des débats pour présenter les étapes suivantes. La nature communautaire des Principes communs a été confirmée.

## Annexe 2 : récapitulatif des outils existants

### Pour renforcer la transmission des connaissances

- ✓ **Formation des formateurs.** Inclure, dans les projets, la formation des formateurs locaux.
- ✓ **Homologues locaux.** Désigner des homologues locaux, parmi le personnel assurant la transmission des compétences à toute l'institution, servant de points de contact pour la coordination avec les partenaires chargés de l'assistance.
- ✓ **Jumelage parlementaire.** Consolider les relations interparlementaires pour un partage continu des connaissances.
- ✓ **Inclusion des anciens parlementaires.** Exploiter l'expérience des anciens parlementaires pour transmettre les connaissances, notamment par le biais de programmes d'initiation et d'instituts de recherche.
- ✓ **Programmes d'initiation.** Programmes pour initier les parlementaires aux pratiques actuelles.
- ✓ **Instituts de recherche.** Institutions permanentes pour documenter les connaissances et l'expertise et servir de centres d'orientation locale du développement.

### Pour améliorer l'efficacité, la coordination et l'adhésion locale

- ✓ **Plans stratégiques.** Plans pilotés par le parlement pour définir sa vision du développement et servir de feuille de route déclinant les actions à mener.
- ✓ **Notes d'orientation pour l'assistance parlementaire.** Notes d'orientation développées localement pour les parlements afin de définir les termes et modalités de l'assistance parlementaire.
- ✓ **Une instance centrale de planification/coordination.** Instance centrale comprenant les leaders politiques et le personnel parlementaire afin de planifier, coordonner, suivre et évaluer les projets d'assistance.
- ✓ **Planification commune entre les partenaires.** Mécanismes de planification commune pour les partenaires permettant de coordonner les activités.
- ✓ **Partenariats.** Solides partenariats nationaux et internationaux pour rapprocher le parlement des citoyens, développer des compétences locales pour un partenariat local et exploiter l'expertise régionale et internationale.
- ✓ **Outils en ligne.** Définir ou appliquer des outils en ligne existants pour la formation à distance et le renforcement des capacités.
- ✓ **Indicateurs de résultats.** Se référer aux indicateurs de résultats pour les performances des critères comparatifs tout en adaptant ces indicateurs aux circonstances locales.
- ✓ **Descriptifs de poste clairs et contrôle efficace.** Ils doivent renforcer l'adhésion.
- ✓ **Accroître les capacités des praticiens pour renforcer les sensibilités culturelles.** Cours ou programmes pour sensibiliser les praticiens aux contextes locaux.

### **Annexe 3 : liste des participants**

#### **PARLEMENTS**

<b>Allemagne</b>	Mme Sybille Koch Directrice des programmes d'échanges internationaux au Bundestag
<b>Australie</b>	Mme Claressa Surtees Secrétaire générale adjointe de la Chambre des Représentants
<b>Burundi</b>	M. Rénovat Niyonzima Secrétaire général du Sénat
<b>Egypte</b>	M. Ahmed Saad Eldin Secrétaire général
<b>Egypte</b>	M. Ashraf Abdel Wahab Directeur du département du protocole
<b>Fidji</b>	Mme Jiko Luveni Présidente
<b>Fidji</b>	Mme Mereseini Vuniwaqa Ministre des femmes, des enfants et de l'atténuation de la pauvreté
<b>Fidji</b>	Mme Jeanette Emberson Secrétaire générale adjointe
<b>Maurice</b>	Mme Santi Bai Hanoomanjee Présidente
<b>Maurice</b>	Mme Urmeelah Devi Ramchurn Secrétaire générale adjointe
<b>Monténégro</b>	M. Irena Mijanovic Chef du Bureau du Secrétaire général
<b>Myanmar</b>	M. Aung Kyi Myunt Vice-Président du Comité mixte de coordination pour le renforcement de l'action parlementaire
<b>Myanmar</b>	M. Kyaw Soe Secrétaire du Comité mixte de coordination et Directeur général du Bureau de l'Assemblée de l'Union
<b>Namibie</b>	M. Peter H Katjavivi Président de l'Assemblée nationale
<b>Namibie</b>	Mme Elma Dienda Parlementaire à l'Assemblée nationale
<b>Namibie</b>	Mme Marina Kandumbu Parlementaire à l'Assemblée nationale
<b>Namibie</b>	Mme Petrina Haingura Parlementaire à l'Assemblée nationale

<b>Namibie</b>	M. Phillipus Wido Katamelo Parlementaire au Conseil national
<b>Namibie</b>	Mme Rosa Kavara Parlementaire au Conseil national
<b>Namibie</b>	Mme Emma Theofelus Vice-Présidente du Parlement des enfants
<b>Namibie</b>	Mme Emilia Mkusa Secrétaire du Conseil national
<b>Namibie</b>	Mme Lydia Kandetu Secrétaire générale de l'Assemblée nationale
<b>Namibie</b>	M. Willem H Isaak Chef de bureau parlementaire à l'Assemblée nationale
<b>Namibie</b>	Mme Ndahafa Kaukungua Chargée principale de l'information à l'Assemblée nationale
<b>Namibie</b>	M. Ripuree Tjitendero Assistant à l'Assemblée nationale
<b>Ouganda</b>	M. Raphael Magyezi Parlementaire
<b>Ouganda</b>	Mme Jane Lubowa Kibirige Secrétaire générale du Parlement
<b>Ouganda</b>	M. Robert Tumukwasibwe Directeur adjoint
<b>Ouganda</b>	M. Okumu Dison Directeur du département Stratégie et planification des entreprises
<b>Pakistan</b>	M. Nehal Hashmi Sénateur au Sénat du Pakistan
<b>Pakistan</b>	M. Amjed Pervez Secrétaire général du Sénat du Pakistan
<b>Portugal</b>	Mme Teresa Morais Parlementaire
<b>Royaume-Uni</b>	M. Matthew Hamlyn Secrétaire général au Bureau des projets de loi de la Chambre des Communes
<b>Royaume-Uni</b>	M. Rick Nimmo Directeur du GBUIP
<b>Sénégal</b>	M. Djimo Souare Parlementaire
<b>Sénégal</b>	M. Baye Niass Cisse Secrétaire administratif
<b>Serbie</b>	Mme Svetislava Bulajic Secrétaire générale

<b>Serbie</b>	M. Vladimir Filipovic Directeur du Ministère des Affaires étrangères Secrétaire du Groupe interparlementaire de Serbie
<b>Sri Lanka</b>	M. Dhammika Dasanayake Secrétaire général
<b>Tchad</b>	Mme Opportune Aymadji Parlementaire à l'Assemblée nationale
<b>Togo</b>	Mme Zonvide Dagban Présidente déléguée de la section nationale
<b>Togo</b>	M. Waguena Fademba Secrétaire général
<b>Venezuela (République bolivarienne du)</b>	M. Romny Flores Parlementaire

## **ORGANISATIONS**

<b>Assemblée Parlementaire de la Francophonie</b>	M. Philippe Péjo Conseiller auprès du Secrétaire général de l'APF
<b>International IDEA</b>	M. Gary Klaukka Chargé de programme
<b>UIP</b>	M. Martin Chungong Secrétaire général
<b>UIP</b>	Mme Kareen Jabre Directrice de la Division des programmes
<b>UIP</b>	Mme Norah Babic Directrice du Programme de coopération technique
<b>UIP</b>	M. Andy Richardson Responsable du Centre de documentation parlementaire
<b>UIP</b>	M. Jonathan Lang Chargé de projet pour le Programme de coopération technique
<b>National Democratic Institute for International Affairs (NDI)</b>	M. Scott Hubli Directeur des Programmes de gouvernance
<b>SPM Consultants</b>	M. Martin Schmidt Associé gérant
<b>PNUD</b>	M. Charles Chauvel Chef d'équipe pour les Processus d'intégration politique

**PNUD** M. Dyfan Jones  
Chef de l'équipe chargée de la bonne gouvernance au Bureau  
du Pacifique du PNUD

**PNUD** M. Warren Cahill  
Conseiller technique en chef au Myanmar

**PNUD** M. Aye Saw Bwe Doe  
Administrateur national du Programme d'assistance  
parlementaire du PNUD-UIP

**Westminster  
Foundation for  
Democracy  
(WFD)** Mme Victoria Hasson  
Conseillère parlementaire